

délibération :
D_2017_12_3

L'an deux mille dix sept , le vendredi 08 décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 01 Décembre 2017

Présents : 18

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Madame GROLLEAU Rachel, Madame AUDUREAU-GROSS Peggy

Votants : 20

**Objet : Création de postes suite
à avancement de grade**

Pouvoirs :

Madame RELET Graziella a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle
Monsieur NEBOUT Joël a donné pouvoir à Madame TAMAGNA Véronique

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame RELET Graziella, Madame BERTIN Nathalie, Madame SOULET Sandrine,
Monsieur NEBOUT Joël, Monsieur BERCHENY Dorian

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2017.

Cette modification, préalable à la nomination, se traduit par la création des emplois correspondants au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, suite à la proposition d'avancement de grade de 4 adjoints techniques territorial de la collectivité (3 au service technique, 1 au service administratif) :

- la création, à compter du 15 décembre 2017, de 4 emplois permanents à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe ;

- la suppression, à compter du 15 décembre 2017 de 2 emplois permanents à temps complet d'adjoint technique territorial. Deux postes seront ainsi vacants permettant d'anticiper de nouveaux recrutements suite à des prochains départs en retraite d'agents.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la modification du tableau des emplois ainsi proposée ;

- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/12/2017, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 20 DEC. 2017

Le Maire,
Michel CARTERET.

